Bonduelle Immobilier

Bonduelle Gestion

BAREME HONORAIRES 2025

Conformément à la Loi HOGUET n°70-9 du 02 janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972

VENTE

(En % du montant de la vente, et inclus dans le prix affiché, avec un forfait minimum de 7 500€ TTC)

Pour une vente supérieure à 1 000 000€ : 4% TTC du prix de vente TTC

Pour une vente comprise entre 600 000€ et 1 000 000€ : 5% TTC du prix de vente TTC

Pour une vente inférieure à 600 000€ : 6% TTC du prix de vente TTC

« Honoraires charge acquéreur sauf convention contraire »

LOCATION

Honoraires locataires
Bail habitation résidence principale : 15€/m² TTC (dont 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux)
Bail code civil : 12% du loyer annuel HT HC

Honoraires propriétaires
Bail habitation RP ou Bail Code Civil : 1 mois de loyer HT HC

GESTION LOCATIVE

Appartement / Maison vide : de 5 à 6% HT (de 6 à 7,2% TTC) des sommes encaissées
Appartement / Maison meublé : de 6 à 10% HT (de 7,2% à 12% TTC) des sommes encaissées
Bureaux – Commerces : de 5 à 8% HT (de 6 à 9,6% TTC) des sommes encaissées